

**Fiche de procuration
Président(e) Comités Régionaux et Départementaux**

A n'utiliser que si vous ne pouvez pas être présent(e) à l'Assemblée Générale de la Chapelle-sur-Erdre

*Cette fiche est à retourner **avant le 31 mars 2019***

par mail : a.gaudry@handisport.org

ou

par voie postale à : FFH - Aline GAUDRY - 42 rue Louis Lumière 75020 PARIS

Nom et prénom :

Région ou Département représenté(e) :

.....

donne pouvoir à Mme, Mr (*représentant délégué du Président*) :

.....

N° de licence :

pour me représenter lors de l'Assemblée Générale de la *Fédération Française Handisport* du
06 avril 2019 et participer à tous les votes qui interviendront.

Fait à.....le.....2019,

Signature du (de la) Président(e)

Extrait des statuts :

Titre III – Article 2 « Le Président du Comité Départemental Handisport peut librement confier son mandat à tout membre élu de son Comité Directeur de son Département. »

Titre III – Article 3 « Le Président du Comité Régional Handisport peut librement confier son mandat à tout membre élu de son Comité Directeur de sa région. Les Comités régionaux handisport ou les ligues d'Outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte peuvent confier leur mandat à tout représentant d'un Comité Régional Handisport de métropole. »